



Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2018

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-huit le **27 mars** à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
20 mars 2018	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents:	24
Votants :	26

Présents :

JP. MEUR, **Maire**,

J. CARRÉ, A. BERCHON, F. DELATTRE, M. PEUREUX, M. BRUN, MC. MORTIER, P. LAVRENTIEFF, MC. KARNAY, **adjoints**,

M. CHARLOT, C. DERCHAIN, M. BOURDY, N. BOULLIÉ, I. OSSENI, N. LEBON, P. BOURILLON, E. CIRET, C. THIROUX, R. ARNOULD-LAURENT, S. BOUILLET, V. PUJOL, M. GESBERT, P. BRECHAT, J. CLOIREC, **Conseillers Municipaux**,

Absents représentés :

C. LEPETIT pouvoir à M. BRUN
C. JOUAN pouvoir à M. KARNAY

Absents :

S. REGNAULT, S. IAFRATE, A. GIARMANA

Secrétaire de séance

N. BOULLIÉ

Installation d'un Conseiller Municipal

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs et souhaite la bienvenue à Monsieur BRECHAT.

2018D07

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que par courrier en date du 05 mars 2018, Monsieur Reynald BLANCHET a fait part de sa décision de démissionner de son poste de Conseiller Municipal,

CONSIDÉRANT que compte tenu de la vacance de siège au sein de l'assemblée locale et conformément à l'article 270 du Code Electoral, Madame LECOUVREUR, candidate venant sur la liste VIVRE AUTREMENT, immédiatement après le dernier élu a été appelée à le remplacer,

CONSIDÉRANT que Madame LECOUVREUR n'a pas souhaité lui succéder,

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrick BRECHAT, candidat venant sur la liste VIVRE AUTREMENT, immédiatement après a été appelé et a accepté de siéger au sein de l'assemblée locale,

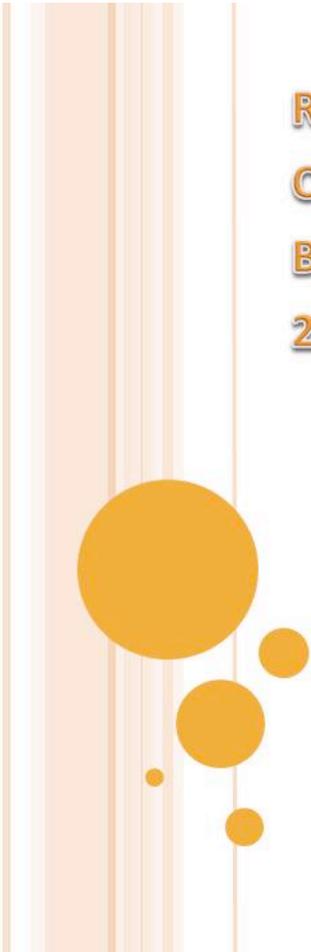
VU le Code Electoral et notamment l'article 270,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Patrick BRECHAT au sein du Conseil Municipal.

**Débat d'orientation budgétaire 2018 :
Présentation et vote du rapport**

Monsieur BRUN présente le rapport portant sur les orientations budgétaires 2018.



**RAPPORT
ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
2018**

Conseil Municipal du 27 mars 2018

LES OBJECTIFS DU ROB

- Informer sur la situation financière
- Débattre des orientations budgétaires de la collectivité

SOMMAIRE

A. Résultats budgétaires 2017

Section de Fonctionnement

- Dépenses
- Recettes
- Résultat

Section d'Investissement

- Dépenses
- Recettes
- Résultat

Synthèse 2017

- Résultat

B. Analyse

Autofinancement

Dettes

Logements aidés

Opérations d'équipements

C. Objectifs et Projets

Fonctionnement

Investissement

D. Prévisions 2018

Contexte général

Evolution compétences CPS

Orientations budgétaires

Projet Budget 2018

3

A. RESULTATS BUDGETAIRES 2017

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)

CHAPITRE	BP2017	BUDGET TOTAL 2017	Réalisé 2017	Réalisé 2016
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	2 238 249,16	2 243 957,16	2 128 807,61	2 052 418,95
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	5 153 984,00	5 153 984,00	5 075 988,47	5 059 271,62
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00	20 117,68
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	538 612,00	794 199,03	774 782,51	528 989,19
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 930 845,16	8 192 140,19	7 979 578,59	7 660 797,44
66 - CHARGES FINANCIÈRES	357 908,53	352 987,95	348 651,17	364 595,94
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	48 651,00	54 151,00	51 931,33	22 492,48
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	12 783,00	0,00	0,00	12 783,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 350 187,69	8 599 279,14	8 380 161,09	8 060 668,86
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	828 413,00	809 079,99	0,00	0,00
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	221 407,31	273 728,02	269 504,23	515 538,18
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 049 820,31	1 082 808,01	269 504,23	515 538,18
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 400 008,00	9 682 087,15	8 649 665,32	8 576 207,04

Chapitre 011 : augmentation de 4%, ramenée à 1% si on neutralise le trop versé de 62 000€ à EDF.

Chapitre 012 : stabilisation malgré l'augmentation du point d'indice en début d'année, l'avancement de grade ou d'échelon de certains agents, le reclassement des catégories.

Chapitre 65 : augmentation de 46% ramenée à 5% si on neutralise l'aide de la CPS au SIRM, soit 220 000€.

Chapitre 66 : baisse de 4% justifiée par l'extinction de certains emprunts

Chapitre 67 : augmentation justifiée par une recette 2016 rattachée à tort sur l'exercice 2017 (44 151€)

4

A. RESULTATS BUDGETAIRES 2017

FONCTIONNEMENT RECETTES (€)

CHAPITRE	BP2017	BUDGET TOTAL 2017	Réalisé 2017	Réalisé 2016
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	145 000,00	145 000,00	213 276,41	208 678,43
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	799 708,92	798 031,92	821 399,94	883 764,08
73 - IMPÔTS ET TAXES	7 175 685,08	7 395 685,08	7 477 160,49	7 216 950,99
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 148 992,78	1 117 786,84	1 110 336,54	1 152 911,90
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 611,22	90 415,60	145 177,08	58 720,63
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	9 329 998,00	9 546 919,44	9 767 350,46	9 521 026,03
76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00	10,00	2 674,21	5,46
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00	20 000,00	32 369,42	63 633,51
775 - PRODUITS DE CESSION	0,00	23 800,00	23 800,00	160 000,00
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	12 783,00	12 783,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 350 008,00	9 603 512,44	9 838 977,09	9 744 665,00
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	78 574,71	28 574,71	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00	78 574,71	28 574,71	0,00
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 400 008,00	9 682 087,15	9 867 551,80	9 744 665,00

Chapitre 013 : augmentation de 2% provenant des remboursements de notre assureur suite aux arrêts de travail, accidents de travail et congés maternité.

Chapitre 70 : baisse de 7% à imputer en partie sur le conservatoire de musique et de danse. Des écritures de rattrapage faites en 2016 n'ont pas été renouvelées en 2017 (ZAE). La mise à disposition d'un agent pour le Pôle emploi à la CPS arrêtée fin 2016.

Chapitre 73 : augmentation de 4% ramenée à 1% si on neutralise l'aide de la CPS au SIRM, soit 220 000€.

Chapitre 74 : baisse de 4% justifiée par une baisse de la dotation forfaitaire légèrement compensée par le FCTVA (15 000€), l'augmentation de la CAF pour le secteur ENF et PTEN (15 000€) et les allocations compensatrices TH (42 000€)

Chapitre 75 : augmentation expliquée par le trop versé EDF

5

A. RESULTATS BUDGETAIRES 2017

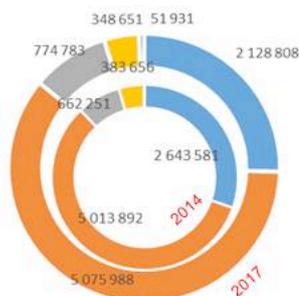
FONCTIONNEMENT RESULTAT (€)

FONCTIONNEMENT	2017	
	Budget total	Réalisé
Dépenses	9 682 087,15	8 649 665,32
Recettes	9 682 087,15	9 867 551,80
Résultat de clôture 2017		1 217 886,48

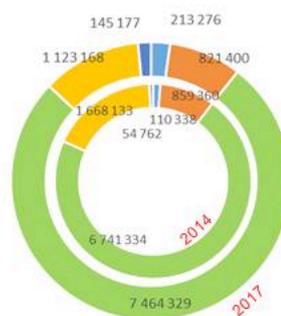
FONCTIONNEMENT SYNTHESES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
PAR CHAPITRE 2017 (comparées à 2014)

- 011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS
- 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- 66 - CHARGES FINANCIÈRES
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES



RECETTES DE GESTION COURANTE PAR
CHAPITRE (comparées à 2014)



- 013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES
- 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
- 73 - IMPÔTS ET TAXES
- 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

A. RESULTATS BUDGETAIRES 2017

INVESTISSEMENT DEPENSES (€)

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2017	Réalisé 2017	RAR 2017
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	247 818,87	247 818,87	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 211 415,20	1 188 915,20	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 459 234,07	1 436 734,07	0,00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	70 714,00	70 714,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 828 999,05	675 431,08	835 814,63
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 358 947,12	2 182 879,15	835 814,63
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 574,71	28 574,71	
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	311 477,16	311 477,16	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	390 051,87	340 051,87	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 748 998,99	2 522 931,02	835 814,63
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 237 064,52	0,00	
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 986 063,51	2 522 931,02	835 814,63

Chapitre 10 : En 2015, la commune a bénéficié du plan de relance et, à ce titre, a perçu une avance de TVA de 364 068€ à rembourser sur 2 exercices (2016 et 2017). La dépense représente le solde de cette avance ainsi que l'annulation du titre « Fillatre ».

Chapitre 16 : annuité de la dette, remboursement capital

Chapitre 204 : conformément à la délibération du 21 mars 2013, la commune s'est engagée à verser au bailleur social Vilogia (opération 39 logements sociaux Bartelottes) une subvention d'équilibre de 500 000€ sur 7 ans. Les 70 714€ représentent la 6^{ème} annuité.

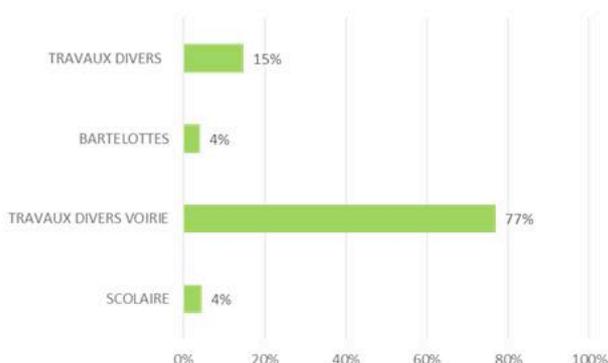
RAR : Restes à réaliser au 31/12/17. Il s'agit de dépenses d'investissement engagées en 2017 mais non mandatées au 31/12/17.

7

A. RESULTATS BUDGETAIRES 2017

INVESTISSEMENT - OPERATIONS DEPENSES (€)

OPERATION D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2017 + RAR
SCOLAIRE	67 626,55
TRAVAUX DIVERS VOIRIE	1 161 734,70
BARTELOTES	59 981,37
TRAVAUX DIVERS	221 903,09
	1 511 245,71



TRAVAUX MAJEURS PAR OPERATION

VOIRIES

- Création parkings : Annexe mairie / Sentier des forêts
- Modernisation et réhabilitation du réseau Eaux Pluviales
- Aménagement sécurité avec chaudiou, marquage au sol, pose de barrière...

SCOLAIRE

- Jeu enfant + sol souple (Renondaines)
- Réhabilitation (MC + Renondaines)
- Portillon (Bartelottes)
- Interphone couleur (Renondaines)

DIVERS

- Logiciel Portail famille
- Vidéoprojecteur
- Lave vaisselle
- Matériels techniques
- ...

BARTELOTES

- Fin de marchés

8

A. RESULTATS BUDGETAIRES 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES (€)

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2017	Réalisé 2017	RAR 2017
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-200,00	0,00	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 289 028,62	607 104,41	701 880,63
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	606 983,79	450 000,00	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	50 887,68	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 895 812,41	1 107 992,09	701 880,63
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	526 507,97	143 367,43	407 008,50
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE	1 168 457,96	1 168 457,96	
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	1 000,00	855,00	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 695 965,93	1 312 680,39	407 008,50
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 591 778,34	2 420 672,48	1 108 889,13
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	809 079,99	0,00	
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	273 728,02	269 504,23	
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	311 477,16	311 477,16	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 394 285,17	580 981,39	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 986 063,51	3 001 653,87	1 108 889,13

Chapitre 10 : La commune a bénéficié du FCTVA à hauteur de 76 500€. Elle a également reçu 67 000€ de taxe d'aménagement.

Chapitre 1068 : L'excédent de fonctionnement constaté en 2016 a été affecté à ce chapitre soit 1 168 457,96€.

Chapitre 13 : La commune a perçu les différents soldes des subventions « Bartelottes », des parties de PUP ainsi que l'enveloppe du CD pour la relance de l'investissement

Chapitre 16 : Un emprunt de 450 000€ a été encaissé en 2017 au titre des RAR 2016.

RAR : Restes à réaliser au 31/12/17. Il s'agit de recettes d'investissement engagées en 2017 mais non soldées au 31/12/17.

9

A. RESULTATS BUDGETAIRES 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT- RESULTAT (€)

INVESTISSEMENT	2017		
	Budget total	Réalisé	RAR 2017
Dépenses	4 986 063,51	2 522 931,02	835 814,63
Recettes	4 986 063,51	3 001 653,87	1 108 889,13
Excédent d'investissement 2017		478 722,85	
Reprise déficit 2016		-1 237 064,52	
Résultat de clôture 2017		-758 341,67	273 074,50

10

A. SYNTHÈSE 2017 (€)

Résultats

RESULTAT DE CLOTURE 2017	
Section de fonctionnement – Résultat CA 2017 (A)	1 217 886,48
Section d'investissement – Résultat CA 2017 (B)	-758 341,67
Résultat global de clôture	459 544,81
Dépenses d'investissement - RAR	835 814,63
Recettes d'investissement RAR	1 108 889,13
Solde des restes à réaliser (C)	273 074,50
Excédent de besoin de financement de la section d'investissement (B+C)=D	-485 267,17
Article 001 – Résultat d'investissement reporté (B)	-758 341,67
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (E)	1 217 886,48
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (A-E)	0,00

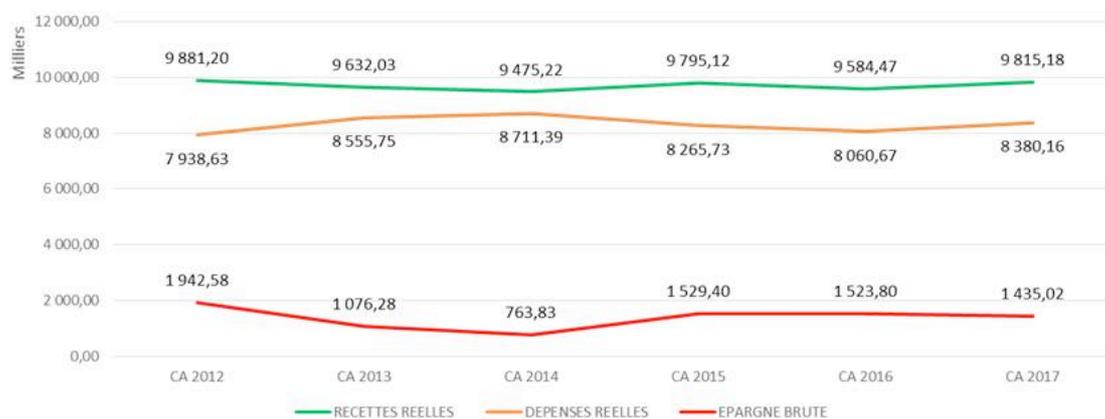
En tenant compte des écritures comptables engagées et non réalisées au 31/12, le résultat présente un excédent net de 732 619,31.

11

B. ANALYSE

FONCTIONNEMENT(€)

Autofinancement (hors opérations d'ordre)



12

B. ANALYSE

INVESTISSEMENT(€)

Evolution du besoin de financement

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
TOTAL DES RESSOURCES D'INV BUDGETAIRES (R)	4 495 212,00	4 253 828,00	7 876 050,00	3 551 027,00	4 151 247,00	3 001 654,00
TOTAL DES EMPLOIS D'INV BUDGETAIRES (D)	5 686 632,00	4 923 098,00	8 048 182,00	5 717 521,00	3 221 817,00	2 522 931,00
BESOIN DE FINANCEMENT RESIDUEL	1 191 420,00	669 270,00	172 132,00	2 166 494,00	-929 430,00	-478 723,00

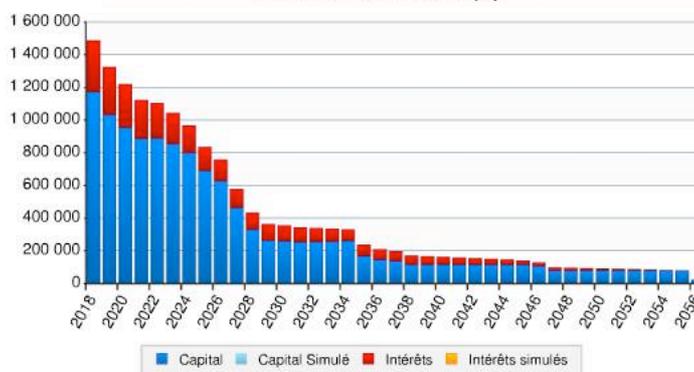
Le besoin de financement résiduel peut être couvert par de l'emprunt, des fonds propres ou/et la hausse de la fiscalité directe locale. Depuis 2 ans, la commune est en capacité de financement. Cela lui permet d'améliorer son fonds de roulement et réduire sa dette.

13

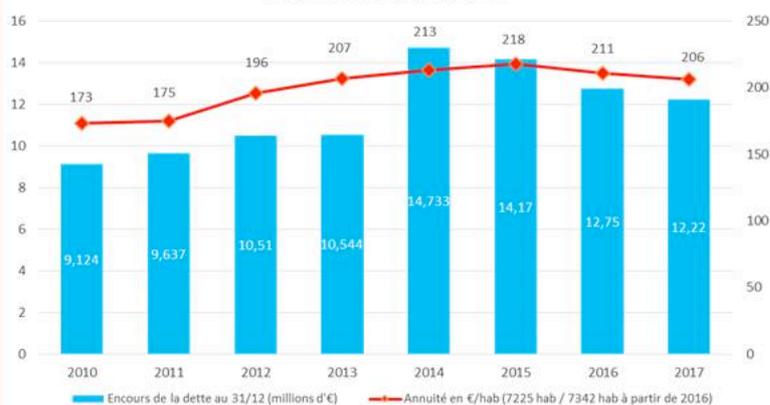
B. ANALYSE

DETTE

Extinction de la dette (€)



Encours de la dette au 31/12
Annuité en € par habitant



14

B. ANALYSE

DETTE Ratio

Exercice	Encours de la dette au 31/12	Recettes réelles de fct	Annuité de la dette	Charges de personnel	Epargne Brute
2012	10 035 993,25	9 881 204,94	1 420 011,89	4 810 000,00	1 942 577,94
2013	10 573 329,32	10 032 034,00	1 500 357,75	4 831 000,00	1 076 283,49
2014	14 733 418,44	9 475 223,64	1 560 101,70	5 013 891,62	763 829,03
2015	14 170 496,41	9 876 317,48	1 577 704,33	5 039 212,49	1 529 395,03
2016	12 750 691,21	9 744 665,00	1 552 041,18	5 059 271,62	1 523 802,53
2017	12 226 077,74	9 838 977,09	1 516 019,27	5 075 988,47	1 435 016,00
2018 (prévision)	11 060 095,56	8 844 763,48	1 481 933,30	4 952 000,00	1 029 330,70

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	SEUIL D'ALERTE
Niveau d'endettement	Encours dette / recettes fct	1,02	1,05	1,55	1,43	1,31	1,22	1,6
Rigidité	Charges de pers + annuité / recettes fct	0,63	0,63	0,69	0,67	0,68	0,67	0,8
Poids dette	Annuité / recettes fct	0,14	0,15	0,16	0,16	0,16	0,15	0,2
Temps de rbt (ans)	Encours dette / épargne brute	5,17	9,82	19,29	9,27	8,37	8,38	15
Dette/hab	Encours dette / nb hab *	1 389,06	1 463,44	2 039,23	1 961,31	1 736,68	1 638,51	2 500,00

* 7225 hab (jusqu'en 2015) puis 7342 hab

	2014	2015	2016	2017	MOY NATIONALES DE LA STRATE
RATIOS FINANCIERS					
Dépenses réelles de fonctionnement / pop	1 206,00	1 136,00	1 103,00	1 141,00	935,00
Produit des impositions directes / pop	654,00	660,00	667,00	679,00	477,00
Recettes réelles de fonctionnement / pop	1 311,00	1 347,00	1 333,00	1 340,00	1 112,00
Dépenses d'équipement brut / pop	858,00	565,00	132,00	101,00	305,00

B. ANALYSE LOGEMENTS AIDES

La pénalité due par la commune s'élève à 105 480€ auquel il convient de soustraire les dépenses déductibles liées aux logements sociaux, soit 70 714€ (Vilogia) et le solde de N-1 (92 000€). Compte tenu des efforts de la commune en matière de construction de logements sociaux, aucune pénalité ne sera demandée à la commune.

Mises en chantier

Période	2002-2013	2014-2016	2017-2019
Imposition Etat	237	119	149
Logements agréés	215	241	112

Réalisations

Année (au 01/01)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de logements	171	179	187	203	242	334
Nombre de résidences	2601	2625	2664	2702	2774	2844
%	6,57	6,88	7,02%	7,5%	8,72%	11,69%
Logements manquants	349	479	484	472	451	380

✓ Logements livrés en 2017:

LOGIREP – (86 logements) ce qui donnera 420 logements en 2018

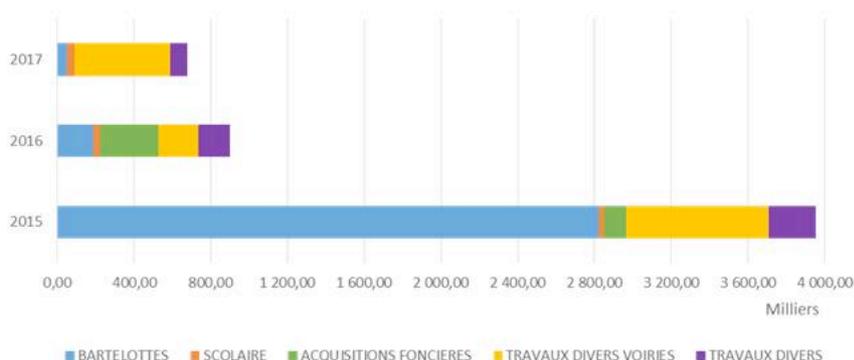
✓ Logements livrés en 2018/2019:

TERRALIA (2^{ème} phase) (28 logements)

KAUFMANN (83 logements)

B. ANALYSE

VUE GLOBALE – INVESTISSEMENT (€)



Dès 2016, la commune a pu de nouveau diversifier ses investissements. Sur 2017, une priorité a été donnée à la voirie (inondations).

17

C. PROJETS

OBJECTIFS ET PROJETS - FONCTIONNEMENT

- Conserver la qualité de tous les services offerts aux habitants
- Optimiser, chaque fois que possible, pour diminuer les coûts

EDUCATION

Retour à la semaine de 4 jours

COMMUNICATION

Poursuite des réunions de quartiers

JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

*Préparation des dossiers de la future micro-crèche (Terralia)
Organisation séjour été pour les jeunes du Micado
Effort sur les jeunes du 15-17 ans*

CULTURE/SPORT/ASSOCIATIONS

*Maintien de l'ensemble des manifestations
(Escal'eN Jazz, cross familial, marché de Noël, ...)*

SOCIAL

*Attribution des logements sociaux en relation
avec les bailleurs (action renforcée en
direction des jeunes)*

18

C. PROJETS

OBJECTIFS ET PROJETS - INVESTISSEMENT

- La sécurité
- La recherche d'économie de fonctionnement
- La préparation de l'avenir de la commune

19

C. PROJETS

OBJECTIFS ET PROJETS – INVESTISSEMENT

LA SECURITE

▪ SECURITE INCENDIE DANS LES ECOLES

ECOLE AMBOISE PARE : Dépose des plafonds en lambris remplacés par des plafonds suspendus
Remplacement du système sécurité-incendie
Mise en place d'alarmes et de portes coupe feu

65 000€

ECOLE RENONDAINE : Réorganisation des locaux pour la rentrée 2018
Remplacement du système sécurité-incendie

40 000€

▪ INONDATIONS

ANNEE 2016 : Schéma directeur

ANNEE 2017 : Réseau EP (Route de Nozay et Rue GN) = Redimensionnement du réseau + Hausse de la capacité de stockage

ANNEE 2018 : Augmentation de la capacité de stockage en redimensionnant le collecteur entre Chemin du Ménéil et Chemin de la Grenouillère

340 000€

▪ ASSAINISSEMENT (via le SIVOA)

ANNEE 2016 : Schéma directeur

ANNEE 2017 : Rénovation du réseau EU Route de Nozay et rue du Grand Noyer

ANNEE 2018 : Remplacement du réseau EU Ruelle du Presbytère, Chemin des Berges + Mise en conformité des réseaux des vestiaires et des locaux annexes au Stade

ANNEE 2019 : Réhabilitation du réseau EU Grande Rue

C. PROJETS

OBJECTIFS ET PROJETS – INVESTISSEMENT

LA RECHERCHE D'ECONOMIE DE FONCTIONNEMENT

- **ECLAIRAGE PUBLIC** (transféré à la CPS)

57 000€

PROGRAMME DE MODERNISATION SUR 14 ANS (2012-2025)

DIMINUTION DU NOMBRE D'ARMOIRES DE 18 A 11

REEMPLACEMENT DES ANCIENS ECLAIRAGES PAR DES PROJECTEURS A LEDS PROGRAMMES

MODULATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE

- **MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

60 000€

FERME DE LA CROIX SAINT JACQUES : Redistribution des réseaux et pose d'une régulation

PETIT GYMNASE : Remplacement du chauffage soufflant et pose d'une régulation

SERVICE CULTUREL : Suppression d'une chaudière pour un chauffage électrique adapté à la surface du local

- **REEMPLACEMENT DES MENUISERIES**

300 000€

CONTRAT
DEPARTEMENTAL

REEMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE, DU FOYER DES ANCIENS, DU SERVICE TECHNIQUE ET DU CCAS

21

C. PROJETS

OBJECTIFS ET PROJETS – INVESTISSEMENT

LA PREPARATION DE L'AVENIR DE LA COMMUNE

- **SPORT ET CULTURE**

25 000€

PETIT GYMNASE : Réhabilitation du revêtement du sol afin de mieux répondre à l'occupation de cet équipement polyvalent

ESCALE : Ouverture de la salle du 1^{er} étage en salle culturelle

- **ACCESSIBILITE DES LOCAUX AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

PROGRAMME SUR 9 ANS (2017-2025) POUR UNE ENVELOPPE DE 1 380 000€ (diagnostic établi en 2016)

Les travaux sont à définir bâtiment par bâtiment après avoir défini le devenir de chacun

ANNEE 2018 : Les vestiaires du stade, le Rased, le service Culturel et une partie de l'Ecole des Renondaines

165 000€

22

C. PROJETS

OBJECTIFS ET PROJETS – INVESTISSEMENT LA PREPARATION DE L'AVENIR DE LA COMMUNE

■ URBANISME

FONCIER : Acquisition de parcelles - 50 000€ enveloppe annuelle

[Bois de la Turaude](#)

[Bois de Monsieur – Bois de Saint Eloi](#)

[Bois du gros chêne](#)

Acquisition et aménagement Ecole Notre Dame (2019-2020) + « presbytère » (2019-2020) – Opération 2,4M€

Acquisition de la micro-crèche (2019) + Aménagement (2019-2020) – Opération 0,5M€

AMENAGEMENT DE LA RUE DES CAILLEBOUDES ENTRE RN 20 ET VOIE DES POSTES (2018-2019) EPIF

AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES CAILLEBOUDES / VOIE DES POSTES (2019-2020) CPS

AMENAGEMENT SECTEUR RN20 : Permis de construire déposé pour 120 logements (Les nouveaux constructeurs)

Etude en cours pour 120 logements (EPIF)

Projet « Maignan » retiré , nouvelle étude

Etude de faisabilité du secteur Sud de la rue Gaillard par l'intermédiaire de l'EPIF

➡ Respecter la loi SRU

REALISATION DU DEPARTEMENT (pour info) : Traverse zone des graviers / Carrefour route de chasse
2018-2019 2020-2021

23

C. PROJETS

OBJECTIFS ET PROJETS – CONTRATS (prévision)

- 2018-2021 ■ **CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (1 000 000€)**
 - MICRO CRECHE (202 000€)
 - ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE LA FUTURE ECOLE (ex Notre Dame) (600 000€)
 - RENOVATION ECOLE AP (198 000€)

- 2018-2021 ■ **CONTRAT DE PARTENARIAT DEPARTEMENTAL (549 725€)**
 - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES - 2EME PARTIE (198 000€)
 - REHABILITATION DES MENUISERIES BATIMENTS PUBLICS (178 000€)
 - PROPRIETE SCHNERSON (173 725€)

- 2017-2020 ■ **SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY (689 039€)**
 - MICRO CRECHE (38 000€)
 - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES - 1ERE PARTIE (252 000€)
 - ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE LA FUTURE ECOLE (ex Notre Dame) (399 039€)

24

C. PROJETS

OBJECTIFS ET PROJETS – CONTRATS (prévision)

▪ MICRO CRECHE

CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (46%)
SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY (9%)
CAF (15%)

▪ ACQUISITION ET AMENAGEMENT DE LA FUTURE ECOLE (ex Notre Dame)

CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (27%)
SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY (18%)
ETAT – DETR (9%)

▪ RENOVATION ECOLE AP

CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (35%)
ETAT – DETR (35%)

▪ RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

CONTRAT DE PARTENARIAT DEPARTEMENTAL (21%)
SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY (26%)

▪ REHABILITATION DES MENUISERIES BATIMENTS PUBLICS

CONTRAT DE PARTENARIAT DEPARTEMENTAL (70%)

▪ PROPRIETE SCHNERSON

CONTRAT DE PARTENARIAT DEPARTEMENTAL (70%)

25

D. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

CONTEXTE GENERAL –LOI DE FINANCE

Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années est suspendue mais l'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent. Ainsi le gouvernement souhaite associer celles-ci à l'effort partagé de la maîtrise de la dépense publique via un contrat tripartite (Préfet/DGFIP/communes de plus de 50 000 hab) axé sur 2 critères : une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement.

Augmentation de la péréquation verticale

Le PLF propose également une augmentation de 190 millions des allocations de péréquation (DSU et DSR) au sein de la DGF.

Suppression partielle progressive de la taxe d'habitation

Le coût de cette mesure est estimé à 3 milliards € en 2018 et de plus de 10 milliards en 2020. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra à sa charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements seront supportées par les contribuables.

Maintien du Fonds d'aide à l'investissement public local

En 2018, 665 millions € sont prévus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux.

Automatisation du FCTVA

A compter de 2019, les attributions du FCTVA seront automatisées suivant une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement.

Bases fiscales revalorisées à 1,2%

26

D. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY

1- Compétences déjà transférées

Transport, Prévention spécialisée, Gestion des aires d'accueil des gens du voyage, ordures ménagères

2- Compétence transférée au 1er janvier 2018 et adhésions diverses

Transfert de la compétence VOIRIE

Evaluation de la CLECT : Dépenses annuelles de fonctionnement = 651 946€

Dépenses annuelles d'investissement = 250 000€



2018 : RUELLE DU PANORAMA
2019 : RUELLE DES NEFLIERS

Adhésion au groupement de commande « acquisition de papier » (nov 2017)

Adhésion au marché des systèmes d'impressions de la CPS (janv 2018)

Renouvellement du système de navettes gratuites sur le territoire (financé à 80% par la CPS)

Adhésion au service commune « systèmes information » de la CPS (courant 2018)

- gestion des infrastructures et systèmes (serveurs et réseaux)
- gestion du parc d'ordinateurs et assistance aux utilisateurs
- gestion de la téléphonie fixe et mobile
- gestion des systèmes d'impression

3- En étude

Réflexion sur l'utilisation d'agent intercommunal pour la mission d'archivage ou de prévention des risques

Réflexion sur le transfert de l'école de musique au 01/01/2020

27

D. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Maintenir les taux d'imposition fiscalité directe
- ✓ Optimiser le coût de fonctionnement des différents services en gardant un service de qualité
- ✓ Maintenir globalement le montant des subventions aux associations locales
- ✓ Maintenir les tranches du quotient familial
- ✓ Maitriser la masse salariale
- ✓ Mutualiser les moyens matériels et humains avec les différentes collectivités de la CPS

➡ Maintenir une capacité d'autofinancement

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ✓ Agir contre les inondations
- ✓ Répondre aux diverses normes de sécurité dans les bâtiments publics
- ✓ Présenter un contrat d'aménagement Régional et Départemental
- ✓ Finaliser le projet AD'AP et commencer les réalisations

➡ Diminuer l'endettement (avec l'objectif de ne pas emprunter)

28

D. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

REGLES D'OR

- Les deux sections du budget (fonctionnement et investissement) doivent être votées en équilibre
- Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des recettes propres
- Pas d'emprunt pour financer la section de fonctionnement, nécessité d'un autofinancement
- Un emprunt ne peut être remboursé par un autre emprunt

29

D. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

PROJET – SECTION FONCTIONNEMENT

	BP 2018
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 923 740,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 952 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	42 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	562 773,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 480 513,00
66 - CHARGES FINANCIERES	327 419,78
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 500,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 815 432,78
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	803 380,66
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	226 004,04
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 029 384,70
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 844 817,48
RECETTES	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	170 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	943 414,00
73 - IMPOTS ET TAXES	6 571 085,48
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 069 728,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	63 760,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	8 807 987,48
76 - PRODUITS FINANCIERS	16 776,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00
775 - PRODUITS DE CESSION	
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 844 763,48
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	54,00
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 844 817,48

30

D. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

PROJET – SECTION INVESTISSEMENT

	RAR 2017	BP 2018
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
10 - DOTATIONS FOND DIVERS ET RESERVES		233 816,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES		1 460 787,17
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		1 188 992,17
TOTAL DE S DEPENSES FINANCIÈRES	0,00	2 883 595,34
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		148 338,00
OPE 107- MAIRIE	131 884,53	787 004,00
OPE 118- ÉCOLE BARTELOTTE	520,00	
OPE 201301- ÉCOLE BARTELOTTE (AOP)		
OPE 119- SALLE POLYVALENTE BARTELOTTE	2 950,00	
OPE 201302- SALLE POLYVALENTE BARTELOTTE (AOP)		
OPE 120- AMÉNAGEMENT EXT BARTELOTTE	7 501,68	
OPE 124- SCOLAIRE	28 955,83	209 400,00
OPE 32- ACQUISITIONS FONCIÈRES		50 000,00
OPE 54- TRAVAUX DIVERS VOIRIE	582 352,58	347 500,00
OPE 56- PLACE BEAULIEU	4 539,20	
TOTAL DE S DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	836 814,84	1 623 244,00
TOTAL DE S DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	836 814,84	2 974 040,17
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		54,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES		
TOTAL DE S DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	54,00
TOTAL DE S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	836 814,84	2 974 094,17
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	0,00	768 041,87
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	836 814,84	3 742 436,04
RECETTES		
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	701 880,63	6 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		178 870,58
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
TOTAL DE S RECETTES D'ÉQUIPEMENT	701 880,63	184 870,58
10 - DOTATIONS FOND DIVERS ET RESERVES	407 006,50	863 323,50
1088 - EXCÉDENTS DE FOT CAPITALISE		1 217 388,45
166 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENT REÇUS		
TOTAL DE S RECETTES FINANCIÈRES	407 006,50	2 181 709,83
TOTAL DE S RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 108 887,13	2 366 580,41
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		93 595,00
021 - VIRTEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		803 350,88
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		208 004,04
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES		
TOTAL DE S RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	1 082 880,72
TOTAL RECETTES S INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 108 887,13	3 449 461,13
TOTAL RECETTES S INVESTISSEMENT	1 108 887,13	3 449 461,13

31

Monsieur MEUR demande s'il y a des questions suite à cette présentation.

Madame PUJOL s'étonne, au regard de l'évolution attendue de la population, qu'aucun équipement sportif adéquate ne soit prévu à l'horizon 2020, comme un vrai stade de football ou d'athlétisme par exemple et des lieux de sports ouverts pour les jeunes.

Monsieur MEUR répond qu'il existe deux associations de football sur le territoire dont l'une est commune avec Marcoussis et Nozay. Les joueurs bénéficient donc des infrastructures des 3 villes et cela répond à leurs besoins. Un gymnase a été construit sur le site des Bartelottes et l'ensemble des espaces dédiés au sport sur la ville répond aux besoins des associations sportives qui proposent des activités aux jeunes. Aucune autre demande de structure n'a été recensée, ni auprès des associations, ni auprès des jeunes. D'autre part, au regard de la baisse des dotations de l'Etat (- 600 000€ cumulés), la collectivité doit faire des choix et les coûts de telles structures seraient extrêmement lourds. Par ailleurs, la commune n'a pas de foncier disponible pour réaliser des équipements de cette ampleur.

Madame PUJOL demande s'il n'est pas possible de créer des espaces dans les bois, les aménager pour les jeunes et pour la population.

Monsieur MEUR répond qu'effectivement, il faudrait reprendre certains projets comme des circuits permettant de faire un lien entre les différents bois du territoire. Mais il faut préciser que toutes les parcelles boisées ne sont pas des propriétés communales et qu'en conséquence, il n'est pas possible d'en disposer et de les aménager librement. D'autre part, des aménagements avaient été mis en place par le syndicat d'initiative pour raconter l'histoire des lieux et tout a été malheureusement saccagé.

Madame PUJOL s'interroge sur l'évaluation des besoins qui a servi de base à la réalisation de l'école des Bartelottes considérant que le nombre d'enfants attendu est inférieur aux prévisions et que huit classes seront inoccupées à la prochaine rentrée.

Monsieur DELATTRE rappelle que cette école a été construite suite aux doléances des enseignants qui s'inquiétaient de la surpopulation dans les écoles de la ville. Il n'y aura pas 8 classes inoccupées dans la mesure où, pour le bien-être des enfants, ces huit espaces ne seront pas dédiés à l'implantation de nouvelles classes, au moins tant que cela sera possible au regard des structures disponibles dans l'avenir sur le territoire. En réalité, il y aura 4 classes disponibles et ces classes seront nécessaires dès la rentrée 2019/2020.

Monsieur BRUN précise qu'en 2011, lorsque le projet de construction de l'école a été engagé, il y avait deux options. L'une sur la base d'une école plus petite, moins chère mais qui aurait à peine suffi pour accueillir tous les enfants en 2015. L'autre était de faire une école complète, même si la municipalité avait conscience que certaines classes ne seraient pas utilisées immédiatement. Ce choix a permis de réaliser un équipement moins coûteux que ne l'aurait été une extension à postériori.

Madame PUJOL répond qu'il y a eu tout de même une erreur sur la prévision du nombre d'élèves attendus.

Monsieur DELATTRE explique que ce n'est pas une erreur. La commune a été confrontée à une situation imprévisible.

Monsieur MEUR indique que lorsque les premiers logements du front de RN20 ont été livrés, ils ont été attribués à des urbisylvains en situation de mal logement. De fait, il n'y a pas eu d'arrivées d'habitants extérieurs et donc d'enfants supplémentaires, le temps que les logements libérés soient reloués voir réhabilités pour certains avant une nouvelle occupation. Cela a engendré une petite latence. Mais depuis, la situation s'est stabilisée et les ratios sont conformes aux prévisions.

Madame CIRET estime également qu'il y a trop peu d'espaces pour accueillir les jeunes qui vont arriver. La place Beaulieu et le jardin d'enfant ne suffiront pas.

Monsieur MEUR répond que la place Beaulieu a vocation à rester un lieu de partage et de convivialité mais qu'il n'y a pas d'autre espace disponible sur la ville pour ce type d'aménagement. De plus, la municipalité a fait le choix, considérant le budget existant, de privilégier les investissements portants sur la prévention des inondations.

Madame GESBERT demande s'il n'est pas possible d'aménager la propriété SCHNEERSHON.

Monsieur MEUR répond que seuls 1 500m² de terrain sont constructibles, le restant de la propriété est en zone boisée protégée.

Madame BERCHON profite de ces échanges sur l'aménagement des bois pour rappeler qu'il faut aussi nettoyer ces espaces et que le samedi 07 avril 2018, dans le cadre de l'opération Essonne verte Essonne propre, une grande collecte de déchets est organisée par la municipalité.

Madame CLOIREC indique que certains arbres sont cassés ou en mauvais état.

Information : L'ONF organise actuellement une campagne de recensement pour effectuer les coupes sanitaires nécessaires à l'entretien de nos bois communaux.

2018D08

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT la loi NOTRe du 07 août 2015 qui complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB),

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission sont définis à l'article D.2312-3,

Ainsi, pour les communes d'au moins 3500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 16 mars 2018,

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

1 ABSTENTION : J. CLOIREC

3 CONTRE : V. PUJOL, M. GESBERT, P. BRECHAT

PREND ACTE de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires,

ATTESTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire correspondant, annexé à la délibération,

PRECISE que le rapport d'orientation budgétaire sera mis à disposition du public dans les conditions réglementaires et que transmission en sera également faite à Monsieur le Président de la Communauté Paris-Saclay,

**Compte de Gestion 2017 – Ville :
Adoption**

Madame DONNEGER expose que, préalablement au vote du compte administratif 2017 du budget « Ville », il convient que l'assemblée délibérante prenne acte des résultats dégagés par le compte de gestion établi par le comptable public assignataire. Le tableau présenté reprend les principaux éléments des résultats dégagés par le budget « Ville » après clôture de l'exercice 2017. Il convient de préciser que les restes à réaliser ne figurent pas au compte de gestion.

Les états II-1 et II-2 du compte de gestion établi par le comptable de Palaiseau, qui résument l'exécution au cours de l'exercice 2017, étaient joints à la note de synthèse et l'intégralité du Compte de Gestion est disponible auprès du service Finances.

RESULTAT DE CLOTURE 2017	
Section de fonctionnement – Résultat CA 2017 (A)	1 217 886,48
Section d'investissement – Résultat CA 2017 (B)	-758 341,67
Résultat global de clôture	459 544,81

2018D09

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'approuver le dit compte,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Aussi,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

1 ABSTENTION : J. CLOIREC

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Mme. WACONGNE, Trésorière de PALAISEAU, est conforme aux écritures comptables tenues par la M14 « Ville ».

**Compte Administratif 2017 – Ville :
Adoption**

Madame DONNEGER rappelle le résultat global de clôture du budget Ville, constaté à hauteur de 459 544,81 euros après incorporation des reports de l'exercice 2016, qui se décompose comme suit :

- Un excédent de 1 217 886,48 euros en section de fonctionnement;
- Un déficit de 758 341,67 euros en section d'Investissement.

Le tableau suivant reprend les réalisations budgétaires de l'exercice 2017 par chapitre :

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2017	Réalisé 2017
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	2 243 957,16	2 128 807,61
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	5 153 984,00	5 075 988,47
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	794 199,03	774 782,51
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	8 192 140,19	7 979 578,59
66 - CHARGES FINANCIÈRES	352 987,95	348 651,17
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	54 151,00	51 931,33
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 599 279,14	8 380 161,09
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	809 079,99	0,00
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	273 728,02	269 504,23
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 082 808,01	269 504,23
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 682 087,15	8 649 665,32

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2017	Réalisé 2017
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	145 000,00	213 276,41
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	798 031,92	821 399,94
73 - IMPÔTS ET TAXES	7 395 685,08	7 477 160,49
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 117 786,84	1 110 336,54
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	90 415,60	145 177,08
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	9 546 919,44	9 767 350,46
76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00	2 674,21
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00	32 369,42
775 - PRODUITS DE CESSION	23 800,00	23 800,00
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	12 783,00	12 783,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 603 512,44	9 838 977,09
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 574,71	28 574,71
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	78 574,71	28 574,71
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 682 087,15	9 867 551,80

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2017	Réalisé 2017 (sans RAR)	RAR 2017
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	247 818,87	247 818,87	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 211 415,20	1 188 915,20	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 459 234,07	1 436 734,07	0,00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	70 714,00	70 714,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 828 999,05	675 431,08	835 814,63
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 358 947,12	2 182 879,15	835 814,63
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 574,71	28 574,71	
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	311 477,16	311 477,16	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	390 051,87	340 051,87	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 748 998,99	2 522 931,02	835 814,63
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	1 237 064,52	0,00	
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 986 063,51	2 522 931,02	835 814,63

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2017	Réalisé 2017 (sans RAR)	RAR 2017
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-200,00	0,00	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 289 028,62	607 104,41	701 880,63
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	606 983,79	450 000,00	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	50 887,68	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 895 812,41	1 107 992,09	701 880,63
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	526 507,97	143 367,43	407 008,50
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE	1 168 457,96	1 168 457,96	
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	1 000,00	855,00	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 695 965,93	1 312 680,39	407 008,50
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 591 778,34	2 420 672,48	1 108 889,13
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	809 079,99	0,00	
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	273 728,02	269 504,23	
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	311 477,16	311 477,16	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 394 285,17	580 981,39	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 986 063,51	3 001 653,87	1 108 889,13

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur MEUR quitte la salle.

Monsieur BRUN, Adjoint au Maire chargé des Finances, assure la présidence de la séance.

2018D10

Sur le rapport,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017;

VU le Budget primitif 2017 voté le 28 mars 2017 par le Conseil municipal ;

VU la Décision modificative n°2017-1 votée le 27 juin 2017 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2017-2 votée le 27 septembre 2017 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2017-3 votée le 19 décembre 2017 par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.2121-14 du code Général des Collectivités territoriales, lors de la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

CONSIDÉRANT le Compte de gestion 2017 établi par Madame WACONGNE, Trésorière de Palaiseau, comptable assignataire de la Ville du Bois,

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la Présidence de **Monsieur BRUN**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

1 ABSTENTION : J. CLOIREC

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2017 « Ville », lequel peut se résumer ainsi :

<u>I. Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses 2017	8 649 665,32
Recettes 2017	9 867 551,80
Résultat 2017	1 217 886,48
Excédent 2016 reporté	0,00
Résultat de clôture 2017	1 217 886,48
<u>II. Section d'Investissement</u>	
Dépenses 2017	2 522 931,02
Recettes 2017	3 001 653,87
Résultat 2017	478 722,85
Déficit 2016 reporté	-1 237 064,52
Résultat de clôture 2017	-758 341,67
<u>III. Excédent global de clôture 2017</u>	
	459 544,81
<u>IV. Restes à réaliser</u>	
Dépenses	835 814,63
Recettes	1 108 889,13
Solde des Restes à réaliser	273 074,50
Résultats de cloture	
	459 544,81

Affectation des résultats 2017 – Ville

Madame DONNEGER rappelle que la réalisation du budget Ville fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un besoin de financement :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses 2017	8 649 665,32
Recettes 2017	9 867 551,80
Résultat 2017	1 217 886,48
Excédent 2016 reporté	0,00
Résultat de clôture 2017 à affecter	1 217 886,48
<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses 2017	2 522 931,02
Recettes 2017	3 001 653,87
Résultat 2017	478 722,85
Déficit 2016 reporté	-1 237 064,52
Solde d'exécution d'investissement 2017	-758 341,67

Restes à réaliser	
Dépenses	835 814,63
Recettes	1 108 889,13
Solde des Restes à réaliser	273 074,50
Besoin de financement	-485 267,17

Il est ainsi proposé l'affectation suivante :

Dépense d'INV	Article 001 – Résultat d'investissement reporté	-758 341,67
Recette d'INV	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 217 886,48

2018D11

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le débat d'orientations budgétaires du 21 mars 2017;

VU le Budget primitif 2017 voté le 28 mars 2017 par le Conseil municipal ;

VU la Décision modificative n°2017-1 votée le 27 juin 2017 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2017-2 votée le 27 septembre 2017 par le Conseil municipal;

VU la Décision modificative n°2017-3 votée le 19 décembre 2017 par le Conseil municipal;

VU le Compte Administratif adopté le 27 mars 2018 par le Conseil municipal;

VU la concordance des balances des comptes du budget Ville pour l'exercice 2017 présentée par le comptable et l'ordonnateur ;

VU les résultats de l'exercice 2017 visés par le comptable ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

2 ABSTENTIONS : V. PUJOL, J. CLOIREC

PREND ACTE des résultats 2017 du Compte Administratif « Ville » arrêté comme suit :

<u>I. Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses 2017	8 649 665,32
Recettes 2017	9 867 551,80
Résultat 2017	1 217 886,48
Excédent 2016 reporté	0,00
Résultat de clôture 2017	1 217 886,48

II. Section d'Investissement	
Dépenses 2017	2 522 931,02
Recettes 2017	3 001 653,87
Résultat 2017	478 722,85
Déficit 2016 reporté	-1 237 064,52
Résultat de clôture 2017	-758 341,67
III. Excédent global de clôture 2017	
	459 544,81
IV. Restes à réaliser	
Dépenses	835 814,63
Recettes	1 108 889,13
Solde des Restes à réaliser	273 074,50
Résultats de cloture	
	459 544,81

DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

Dépense d'INV	Article 001 – Résultat d'investissement reporté	-758 341,67
Recette d'INV	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 217 886,48

**Autorisation d'urbanisme PC0916651710024
sise Avenue de la Division Leclerc/ La Croix Saint Jacques :
Convention portant participation financière par le pétitionnaire
à l'extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération projetée**

Monsieur CHARLOT procède à l'exposé des motifs.

2018D12

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la commune de LA VILLE DU BOIS a été saisie d'une demande d'autorisation d'urbanisme, par la société BURGER KING France pour la réalisation d'un commerce, «Rue de la Croix Saint Jacques», référencée PC0916651710024,

CONSIDERANT que les services d'ERDF ont été consultés durant l'instruction de cette autorisation d'urbanisme. Il en résulte qu'une extension du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF est nécessaire pour alimenter cette parcelle, dont 5 mètres sur le domaine public, en dehors du terrain d'assiette,

CONSIDERANT que le chiffrage réalisé par ERDF donne un montant de travaux de 1 777,09€ H.T. pour l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération,

CONSIDERANT qu'il résulte des pièces du dossier qu'il peut être fait application de l'article L.332-15 du Code de l'urbanisme et notamment de son alinéa 3 qui définit les caractéristiques d'un équipement propre et qui permet l'imputation au pétitionnaire des frais liés à une extension de réseau rendue nécessaire par le projet,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la convention portant participation financière par le pétitionnaire à l'extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération projetée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

1 ABSTENTION : M. GESBERT

APPROUVE la participation financière de la société BURGER KING France à hauteur de 100 % du montant des travaux d'extension du réseau d'électricité,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette opération et notamment la signature de la convention conclue à cet effet.

Autorisation d'urbanisme PC0916651810002
sise 71-73, Avenue de la Division Leclerc :
Convention portant participation financière par le pétitionnaire
à l'extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération projetée

Monsieur CHARLOT procède à l'exposé des motifs.

Madame PUJOL demande quelle est la nature du programme immobilier.

Monsieur MEUR répond que c'est une opération de construction de 120 logements dont 50% de logements sociaux.

2018D13

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la commune de LA VILLE DU BOIS a été saisie d'une demande d'autorisation d'urbanisme, par la société LNC PYRAMIDE PROMOTION pour la réalisation d'un programme immobilier, 71-73, Avenue de la Division Leclerc, référencée PC0916651810002,

CONSIDERANT que les services d'ERDF ont été consultés durant l'instruction de cette autorisation d'urbanisme. Il en résulte qu'une extension du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF est nécessaire pour alimenter cette parcelle, dont 660 mètres sur le domaine public, en dehors du terrain d'assiette,

CONSIDERANT que le chiffrage réalisé par ERDF donne un montant de travaux de 37 936,52€ H.T. pour l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération,

CONSIDERANT qu'il résulte des pièces du dossier qu'il peut être fait application de l'article L.332-15 du Code de l'urbanisme et notamment de son alinéa 3 qui définit les caractéristiques d'un équipement propre et qui permet l'imputation au pétitionnaire des frais liés à une extension de réseau rendue nécessaire par le projet,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la convention portant participation financière par le pétitionnaire à l'extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération projetée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

1 ABSTENTION : J. CLOIREC

APPROUVE la participation financière de la société LNC PYRAMIDE PROMOTION à hauteur de 100 % du montant des travaux d'extension du réseau d'électricité,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette opération et notamment la signature de la convention conclue à cet effet.

Parcelles boisées cadastrées H n°10, n°16, n°20 et n°999 – situées Bois de la Turaude :
Acquisition

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs.

2018D14

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la politique communale en matière d'environnement et notamment de protection des bois situés sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT l'accord des consorts PETIT de céder au prix de 2€ le m², les parcelles boisées cadastrées H n°10 d'une contenance de 890m² au prix de 1 780€, H n°16 d'une contenance de 480m² au prix de 960€, H n°20 d'une contenance de 50m² au prix de 100€ et H n°999 d'une contenance de 2m² au prix de 4€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE d'acquiescer auprès des conjoints PETIT les parcelles boisées cadastrées H n°10 d'une contenance de 890m² au prix de 1 780€, H n°16 d'une contenance de 480m² au prix de 960€, H n°20 d'une contenance de 50m² au prix de 100€ et H n°999 d'une contenance de 2m² au prix de 4€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte notarié devant intervenir entre la commune et les propriétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France.

Décisions du maire
en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 2018D01 : Contrat d'entretien des deux portails coulissants école des Bartelottes
Contrat signé avec la société MISTRAL AUTOMATISMES à MARCOUSSIS (91) pour un montant annuel de 420,00 € HT
- 2018D05 : Fixation des tarifs pour Escale'n Jazz 2018
- 2018DM06 : Organisation de sorties de type « classe transplantée » pour 2 classes de l'école Ambroise Paré entre le 28 mai et 8 juin 2018
- 2018DM07 : Contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Escale
Contrat signé avec la société THYSSENKRUPP à RUNGIS (94) pour un montant annuel de 2 468,00 € HT + l'option GSM pour un montant mensuel de 15,00 €
- 2018DM08 : Organisation d'un séjour été à Sarzeau (56) proposé par le service éducatif du 16 au 21 juillet 2018
- 2018DM09 : Organisation d'un séjour à Center Parcs en Avril 2018 pour les jeunes du Micado
- 2018DM10 : Médiation de voisinage auprès des Urbysilvains
Convention signée avec Madame GUERIN-PALIS à SAULX-LES-CHARTREUX (91) pour un montant de 150€ H.T./ séance, maximum 16 séances annuelles
- 2018DM11 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 : Réhabilitation des façades vitrées et réalisation d'un élévateur de personne à l'école élémentaire Ambroise Paré

Le Maire,
Jean-Pierre MEUR